

Pour publication immédiate

Communiqué

19 juin 2012

## **Cinq groupes soumettent une demande de classification de l'eau du bassin versant de la Nashwaak**

**Marysville – Cinq organisations communautaires du bassin versant de la Nashwaak individuellement et collectivement ont soumis au ministère de l'Environnement une demande formelle de classification des eaux de la Nashwaak et de ses tributaires.**

Le 12 juin, l'Association du bassin versant de la Nashwaak, comprenant l'Association communautaire de Taymouth, la Société agricole de Stanley, le Groupe action de la région de Stanley et le Groupe contre les gaz de shale de Penniac, ont déposé conjointement une demande officielle au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour que l'on classifie l'eau de la Nashwaak et de ses tributaires. Cette demande est soumise formellement selon l'article 8.2 de la réglementation sur la classification 2002-13 de la loi sur l'assainissement de l'eau 2002-56.

Les organisations communautaires se sont mobilisées pour demander la finalisation officielle du programme de classification initié en 2001 en partenariat avec la province et réalisée par l'Association du bassin versant de la Nashwaak. Déjà en 2002, le bassin versant a reçu une classification provisionnelle qui inclut principalement des eaux cristallines de la classe 'A'.

Paul McLaughlin, président de l'Association du bassin versant de la Nashwaak inc. affirme que les membres de son organisation tout comme les contribuables de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ont déployé des ressources considérables dans le processus de classification des eaux.

« Pendant un certain nombre d'années, notre programmation s'est concentrée sur la collecte et l'analyse des données sur la qualité des eaux afin d'établir l'état initial du bassin, » relate McLaughlin. « Nous avons travaillé en partant du principe que nos travaux déboucheraient sur une protection légale de notre rivière. » « Depuis que nos documents ont été déposés pendant un peu moins qu'une décennie, la province n'a pris aucune mesure, aucune explication rationnelle n'a été offerte pour expliquer cette léthargie, et aucune frise chronologique n'a été présentée qui pourrait nous rassurer. Franchement, nous pensons qu'il ne nous reste aucune avenue, à part utiliser la voix des médias pour convaincre la province de mener à terme cette classification, » ajoute-t-il.

Lawrence Wuest, résident de Stanley et collaborateur de la demande de la part de l'organisation, est déçu par le manque d'actions de l'administration pour mettre en œuvre cette classification. Pourtant, la seule option est de suivre le processus décrit dans la réglementation.

« La réglementation demeure dans les textes de loi, » explique-t-il. « Par l'entremise de cette demande, les organisations ont agi pour exercer leurs droits selon la loi qui protège les fleuves et les cours d'eau des impacts négatifs provenant d'activités destructrices présentement proposées dans notre bassin versant, » explique Wuest.

Nous parlons ici de l'exploration des gaz de shale et du développement potentiel de la mine à ciel ouvert Sisson proposée pour exploiter le molybdène.

Si cette mine était exploitée, ce serait une des plus grandes mines à ciel ouvert de tungstène et de molybdène au monde. C'est un projet d'exploitation de 400 millions de dollars qui inclut une mine à ciel ouvert de 150 ha, 250 mètres de profond, avec un bassin de rétention de 650 ha, et un barrage de rétention de 6 km s'élevant 20 mètres plus haut que le barrage de Mactaquac. Ces activités sont proposées pour les eaux limpides des sources du bassin versant de la Nashwaak, une des dernières montaisons de saumons de l'Atlantique, bientôt déclarées « en péril » dans la baie extérieure de la Fundy.

McLaughlin a exprimé ses inquiétudes concernant la Nashwaak. « Récemment, la loi sur les pêches fédérale a été vidée de sa substance et il existe beaucoup d'inconnus concernant la façon dont le processus d'évaluation des impacts environnementaux affectera la revue de la mine à ciel ouvert proposée or, la réglementation sur la classification de l'eau est le seul outil légal que nous possédons pour défendre l'eau, les poissons et la culture qui en dépend, » explique McLaughlin.

Les cinq groupes qui ont demandé la classification attendent maintenant une réponse du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

– 30 –

Personnes-ressources :

Paul McLaughlin, Association du bassin versant de la Nashwaak : 450-4943, 440-3625; [blindfaithstudio@gmail.com](mailto:blindfaithstudio@gmail.com)

Lawrence Wuest, résident de Stanley et auteur de la demande : 367-2280; [wuestl@nbnet.nb.ca](mailto:wuestl@nbnet.nb.ca)

Edith Dextraze, Groupe action de la région de Stanley : 367-3068; [edextraze@explornet.ca](mailto:edextraze@explornet.ca)

Stephen Gilbert, Association communautaire de Taymouth : 455-4648;

[stgilbert@gmail.com](mailto:stgilbert@gmail.com)

Beverly VanBeek, Société agricole de Stanley : 367-3151

Armand Paul, Organisation anti gaz de shale de Penniac : 461-6395, 459-3272;

[armandpaul@xplornet.ca](mailto:armandpaul@xplornet.ca)